

# LJD

LAW,  
JUSTICE and  
DEVELOPMENT



## Law, Justice and Development Week 2013 Towards A Science of Delivery in Development

How Law and Justice Can Help Translate Voice,  
Social Contract and Accountability into  
Development Impact

November 18-22, 2013  
1818 Street NW  
Washington DC



**THE WORLD BANK GROUP**

IBRD | IDA | IFC | MIGA | ICSID

# La régulation des petits opérateurs privés dans la précollecte des déchets ménagers à Lomé (Togo)

Mr Kodjo Nabola-bounou ENOUMODJI  
Chef de la Division Propreté  
Mairie de Lomé - TOGO  
[enounabo777@yahoo.fr](mailto:enounabo777@yahoo.fr)

# Plan de la présentation

- La présentation du cadre géographique, institutionnel et juridique
- La démarche de la mise en œuvre du PPP avec les petits opérateurs privés dans la précollecte des déchets de Lomé : de sa genèse à ce jour
- Les leçons apprises

# 1- Le cadre géographique



- **TOGO**: pays francophone d'Afrique de l'Ouest
- 56 785 km<sup>2</sup> étirés sur 600 km
- 6,155 millions d'hab.; croissance +2,8%
- Plus de 50 ethnies, donc une bonne diversité culturelle
- 42% des richesses nationales générées par l'agriculture
- 5<sup>ème</sup> producteur mondial de phosphate
- Un port en eaux profondes accueillant bientôt des navires portant jusqu'à 7 000 conteneurs

# 1- Le cadre géographique (suite)

- La capitale : Lomé

- ville côtière
- Frontalière du Ghana

- En très forte expansion

- Superficie : 1 900 hectares en 1981, 13000 en 2001 (+600% en 20 ans)
- Population : près d'1,5 millions hab. (+123% en 19 ans); +3,4%/an

- 250 000 tonnes de déchets par an, véritable problème



## 2- Le cadre juridique et institutionnel

### ■ Le cadre juridique spécifique du PPP au Togo

- Loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relatives aux marchés publics et délégation de service public
- Loi n°2008-007 du 11-06-2008 (art. 5) relative aux modes de gestion des services publics locaux

### ■ Le cadre institutionnel spécifique

- La Cellule de Concertation Gouvernement /Secteur Privé, instance de conciliation, médiation, dialogue et décision portant sur la promotion du partenariat PPP

NB : Pas de cadre spécifique au petites entreprises

## 3- La gestion des déchets à Lomé



- 1921-1974 : régie simple
- 1974-1997 : monopole
- 1997-2009 : anarchie
  - émergence d'initiatives privées
  - initiation de la participation directe des usagers au service
  - Mais pas de règles

- D'où le besoin de régulation via une réorganisation du secteur

## 4- Les principes de la réorganisation

- **Le principe fondamental**
  - **Mairie = responsable** sur l'ensemble de la filière OM
- **Les autres choix stratégiques**
  - **Capitaliser sur les acquis de la période de crise en conservant les petites entreprises** dans un cadre de PPP
  - **Rendre pratique le principe « pollueur-payeur »**  
= abandon de l'idée que la mairie collecte gratuitement les ordures ménagères



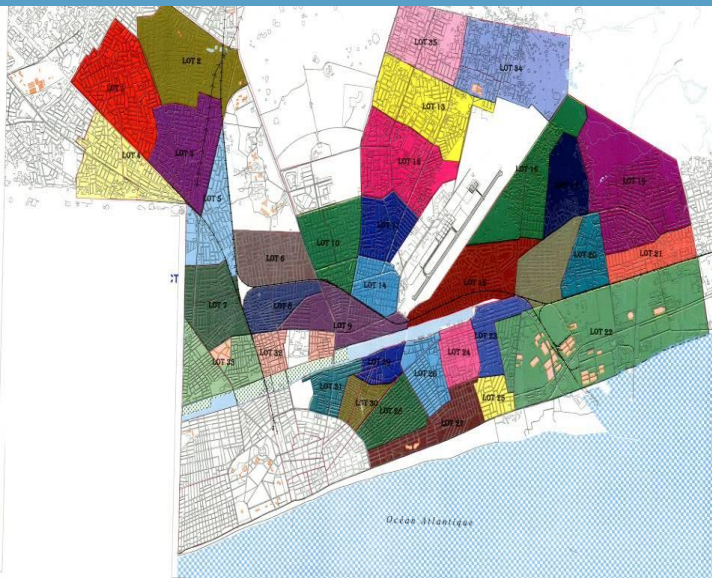
## 5- Les objectifs de la réorganisation

- L'objectif principal : remettre de l'ordre dans le métier de la précollecte
- De façon spécifique :
  - Responsabiliser les acteurs par secteur
  - Instaurer un cadre formel de travail en partenariat
  - Engager les entreprises dans le respect d'un minimum de règles sur leur travail

## 6- Les raisons de ce choix du PPP

- Le retour d'expérience sur la précollecte
- Le désir de la Ville de capitaliser sur l'initiative privée qui a déjà créé plus de 600 emplois dans le maillon de la pré-collecte
- La conservation du caractère social de ce métier communal et le coût social estimé trop important

## 7- Les étapes de la mise en œuvre



Avec l'appui technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD) 

- Etat des lieux & Etudes de faisabilité
- Discussion avec les acteurs potentiels – plus de 150 précollecteurs, tous statuts confondus
- Définition de 35 zones de précollecte sur 3 des 5 arrondissements du périmètre « de la commune »

## 7- Les étapes de la mise en œuvre (suite)



- Processus d'appel d'offres ouvert complété par une consultation restreinte pour sélectionner 30 entreprises
- Contrats avec double obligation : moyens et résultats
- Aménagement de certaines infrastructures pour accompagner la stratégie

## 7- Les étapes de la mise en œuvre (fin)

- La mise en place des outils de pilotage du partenariat : collecte des données sur l'activité de chaque entreprise
- La mise en œuvre d'un plan de communication
- La création d'une Brigade verte pour suivre le travail sur le terrain et appuyer les entreprises



## 8- Les succès

- Réduction de plus 25% de la charge de la précollecte sur le budget communal
- Fonction sociale de la précollecte des déchets conservée : tarif appliqué et création de plus de 600 emplois directs, de près de 1500 indirects pour nourrir plus de 8 000 personnes
- Plus de 72% de couverture des ménages contre à peine 40 % avec une grosse entreprise locale

## 9- Les difficultés et redressements

- Capacité de maîtrise d'ouvrage de la mairie
- Capacités financières très réduites des petites entreprises face aux besoins du secteur
- Pour y remédier : évaluation à mi-parcours de la stratégie assortie de corrections sur plusieurs plans (technique, humain, relationnel)

## 10- Les leçons à partager

- Le besoin d'études minutieuses de faisabilité avant une réplique de l'expérience dans un autre secteur
- La forte consommation de ressources humaines du PPP avec les petites entreprises dans le secteur des déchets
- Le besoin d'accompagnement aux plans administratif, financier et managérial
- La complexité des règles juridiques, donc besoin d'assistance juridique dans le montage du PPP



**Merci de votre aimable attention**